

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Servant de base au Débat d'Orientations Budgétaires

EXERCICE 2025

Séance du Conseil Communautaire du 25 novembre 2024

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape. Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations budgétaires.

Le DOB, prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes, et doit désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sont définis par l'article D. 2312-3 du CGCT.

Le DOB permet d'informer les élus sur les priorités envisagées, les projets et les actions de la CAHM, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif (prévu le 16 décembre 2024). Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif en s'exprimant sur la stratégie financière à adopter.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. Ce débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif (BP) depuis l'application du référentiel M57.

Le présent rapport, qui contient des données synthétiques sur le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales et sur la situation financière de notre Communauté d'Agglomération, a été établi et transmis à tous les conseillers communautaires pour servir de support au débat.

1. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : principales dispositions impactant les communautés d'agglomérations

Au moment de la rédaction de ce ROB, le projet de loi de finances (PLF) initial 2025, présenté le 10 octobre 2024, est encore en cours de discussion au parlement. En tout état de cause, il s'inscrit dans une stratégie de réduction du déficit public. Ce budget ambitieux de l'Etat vise à ramener le déficit à 5 % du PIB d'ici fin 2025, avec un objectif de 3 % à l'horizon 2029. Il s'articule autour d'économies budgétaires de 60 milliards d'euros, réparties entre la réduction des dépenses publiques (40 milliards d'euros) et l'augmentation des recettes fiscales (20 milliards d'euros). Ces hausses de recettes toucheront principalement les grandes entreprises et les ménages à hauts revenus, par le biais de contributions exceptionnelles dites temporaires.

De plus, le PLF 2025 inclut plusieurs mesures ayant des impacts notables sur les communautés d'agglomération et les collectivités locales, puisque la volonté est de faire contribuer les collectivités à la résorption du déficit national.

Le PLF2025 engendre des contraintes sur le budget de la CAHM, et de ce fait, le projet de budget initial 2025 de la CAHM a été largement revu. Toutefois, du fait de mesures drastiques, l'impact sera très significatif sur notre capacité d'autofinancement.

A. GEL DES DOTATIONS

L'article 61 propose des aménagements au dispositif DGF des collectivités territoriales et des EPCI. L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste inchangée, donc en baisse par rapport à l'inflation, ce qui représente une contrainte pour les collectivités, en particulier pour les agglomérations, qui devront financer leurs services avec un budget limité en croissance. **Impact pour la CAHM : - 28 408 €.**

B. SUPPRESSION DE L'INDEXATION DE LA FRACTION TVA AFFECTÉE AUX COLLECTIVITES LOCALES

L'article 31 modifie le dispositif de transfert d'une fraction de TVA aux collectivités territoriales. En effet, à compter de 2025, les fractions individuelles de TVA s'appliquent au produit brut budgétaire de TVA, diminué des remboursements et dégrèvements, de l'année précédente et non plus de l'année courante. Par conséquent, en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé en 2024, minoré ou majoré de la régularisation à venir en 2025 issue de l'écart entre la TVA définitive de l'année 2024 et la TVA révisée pour cette même année.

La dynamique 2025 n'est pas perdue, mais retardée d'une année dans sa perception par les collectivités. Le produit 2025 est pour l'heure identique au produit 2024 après régularisation. Il n'y aura pas de dynamique fiscale sur la TVA en 2025 et dorénavant l'indexation de la TVA s'effectuera sur N-1 et non N.

Ce produit 2025 est estimé à l'identique à 2024 après régularisation, ce qui nous ramène au niveau de 2023. **Impact pour la CAHM : -689 752 €.**

C. FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)*

Ce mécanisme de remboursement qui soutient les collectivités territoriales pour leurs investissements en réduisant leur coût net de TVA passerait de 16,404 % à 14,850 % avec la suppression de taux pour le fonctionnement. **Impact pour la CAHM : -112 000 €**

**A la date de la rédaction du ROB, cette mesure (qui pourrait impacter la capacité d'investissement des collectivités) est rejetée par les députés mais va être à l'étude par les sénateurs.*

D. CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

Face au déficit de la CNRACL, le taux de cotisation retraite des employeurs territoriaux sera réhaussé de 4 points en 2025 (deux nouvelles hausses sont envisagées en 2026 et 2027). Le relèvement des cotisations risque de mettre en péril nos finances, qui sont déjà fortement touchées par les mesures de contraintes budgétaires imposées par la loi de finances. **Impact pour la CAHM : + 420 000 €**

E. CRÉATION D'UN FONDS DE RESERVE

L'article 64 du PLF 2025 instaure, à compter de 2025, un mécanisme de prélèvement potentiel sur le montant des impositions versées aux communes, aux EPCI, aux départements et aux régions dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal de 2023 dépassent 40 M€ (567 collectivités satisfont ce critère). Le prélèvement serait plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il sera potentiellement activé (III de l'article) dès lors que le solde budgétaire effectif des collectivités territoriales et de leurs groupements de l'année précédente sera inférieur au solde de référence prévu en loi de finances initiale pour cette même année. Son montant sera égal à cette différence. Ce dispositif vise la réduction du déficit public.

Pour la CAHM : ce prélèvement se serait élevé à 944 130 € (source : Intercommunalités de France, le 10/10/2024).

Toutefois, parmi les contributeurs potentiels, les 300 1ers EPCI classés en fonction de leur indice synthétique N-1, considérés comme les plus fragiles, échappent à ce prélèvement. **La CAHM aurait un indice de 2,8464, ce qui nous exonèrerait de ce prélèvement.**

La loi prévoit (VIII de l'article 64) qu'à partir de l'année suivante, les trois instruments nationaux de péréquation horizontale que sont le FPIC pour le bloc communal, le fonds national de péréquation des DMTO pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions seront abondés par tiers sur trois ans. Les ressources prélevées resteraient donc dans la sphère des collectivités, et le Comité des Finances Locales aurait la responsabilité de répartir le montant de cet abondement.

F. FONDS VERT

Le gouvernement propose là aussi une réduction des crédits alloués au Fonds vert pour la transition écologique, passant de 2 à 1,5 milliard d'euros pour 2025. Ce fonds, destiné à financer des projets environnementaux locaux, est essentiel pour les agglomérations dans leurs efforts de transition énergétique et de développement durable.

Enfin, le gouvernement entend renforcer la gestion des finances publiques par des mesures de suivi de l'évolution des comptes publics et d'efficacité. Ces mesures impliquent que la CAHM devra revoir ses priorités en matière de dépenses et demeurer vigilante dans la gestion de ses ressources, tout en poursuivant ses efforts pour des services publics de qualité et des projets de transition écologique.

2. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Cette partie présente la position synthétique de notre encours de dette au 1^{er} janvier 2025 et les perspectives pour l'exercice à venir. Elle est bâtie dans le respect du décret 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise dans son article 1 alinéa 3^o que celui-ci doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elle présente notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

A. REPARTITION DE L'ENCOURS AU 1^{ER} JANVIER 2025

La dette de la communauté ressort à **90 658 823 € tous budgets confondus** au 1^{er} janvier 2025 pour un **taux de 2,74%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 9 mois**.

Sur l'exercice 2024, la Communauté a souscrit 3 contrats, en a consolidé 1 (en gris) et en a remboursé 1 sur le budget de « La Capucière ». Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2024	Durée	Taux payé
Principal	2023-04-C	La Banque Postale	5 000 000 €	29/09/2023	5 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,91%
Assainissement	2024-02	La Banque Postale	2 175 000 €	Nov 2024	2 175 000 €	20 ans	Taux fixe 3,46%
Eau	2024-03		475 000 €	Nov 2024	475 000 €	20 ans	Taux fixe 3,46%
Principal	2024-01 *	Caisse d'Epargne	4 100 000 €	08/11/2024	-	15 ans	Taux fixe 3,32%

**cet emprunt comprend une phase de mobilisation jusqu'au 18/02/2025. Nous ne prévoyons pas de consolidation avant cette date. Il n'apparaît donc pas dans l'encours au 1^{er} janvier 2025 mais bien dans celui au 31/12/2025.*

Le remboursement de l'emprunt sur le budget de « La Capucière » (n° 2018-02) a eu lieu fin juillet 2024 pour un montant de 5M€. Ce contrat, souscrit en 2018 sur une durée de 10 ans, était indexé sur de l'Euribor 3 mois + 0.65% avec un remboursement Infine du capital. Il est à noter que la CAHM n'a payé aucune indemnité pour ce remboursement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2025	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	73 033 590	80,6%	2,46%	13 ans et 4 mois	106	1A
Taux fixes	73 033 590	80,6%	2,46%	13 ans et 4 mois	106	1A
Taux monétaires	17 625 234	19,4%	3,93%	10 ans et 4 mois	21	1A
Euribor 12 mois	1 760 000	1,9%	3,79%	7 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	1 464 377	1,6%	4,04%	4 ans et 2 mois	4	1A
Euribor 3 mois	14 400 857	15,9%	3,94%	11 ans et 5 mois	16	1A
Total	90 658 823	100,0%	2,75%	12 ans et 6 mois	127	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 81% de l'encours sur taux fixe.

La communauté ne détient plus de contrat sur taux fixe alternatif puisque celui-ci a été basculé en taux fixe pur.

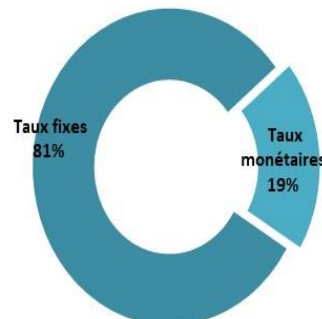
Avec 19% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit les variations des taux observées. Cette constante a un taux actuariel de 3,93% avec une possibilité de légère baisse pour l'année à venir.

Le coût moyen global projeté sur le futur budget est de 2,75%.

Pour cette année encore, afin de ne pas subir la hausse des taux prévues en milieu d'année, nous avons souscrit des emprunts à taux fixe en fin d'exercice (taux de 3,32% pour le budget principal et 3,46% pour les budgets annexes).

Concernant les budgets tarifés des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, une sécurisation de l'encours est privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 1er janvier 2025



A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité sur l'année à venir (cf. perspectives 2025).

B. POSITION DES CONTRATS STRUCTURES

Au 1^{er} janvier 2025, la communauté ne détient plus de tirage sur taux fixe alternatif.

En juillet 2024, une renégociation a été réalisée sur ce contrat afin que la Communauté ne subisse plus de risque de taux. Il a donc été renégocié en taux fixe pur.

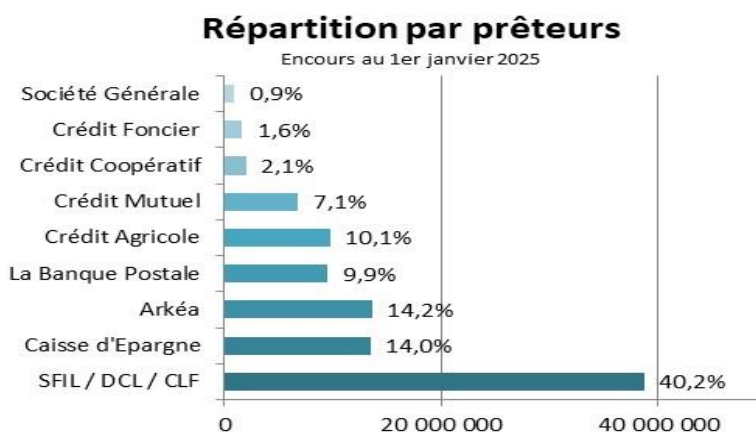
C. REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEURS

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires. Le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est donc réduit.

Dans toutes nos consultations bancaires, nous mettons en concurrence les prêteurs, mais force est de constater que dernièrement, un prêteur se distingue nettement. En effet, depuis l'augmentation des taux d'intérêts, le coût de la dette évolue et la Communauté d'Agglomération a particulièrement veillé à la contraction d'emprunts au plus bas coût, ce qui explique une moindre diversification des prêteurs.

L'encours de dette reste tout de même assez bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local, et nous l'avons un peu plus diversifié depuis l'an dernier.

La répartition de l'encours de dette entre les différents prêteurs finançant le secteur public local est la suivante :



Au 1er janvier 2025	Dettes classiques	Dettes "revolving"	Lignes de trésorerie	Total des engagements
SFIL / DCL / CLF	38 826 655			38 826 655
Caisse d'Épargne	11 542 230		2 000 000	13 542 230
Arkéa	9 686 250		4 000 000	13 686 250
La Banque Postale	9 551 813			9 551 813
Crédit Agricole	8 488 703	1 280 488		9 769 191
Crédit Mutuel	6 840 464			6 840 464
Crédit Coopératif	1 997 801			1 997 801
Crédit Foncier	1 577 752			1 577 752
Société Générale	866 667			866 667
TOTAL	89 378 335	1 280 488	6 000 000	96 658 823

D. REPARTITION PAR TYPE DE TAUX PAR BUDGET

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	36 640 566	2,91%	12 ans et 7 mois	77,2% taux fixe 22,8% taux monétaires	10 162 000
Assainissement	29 953 601	2,81%	14 ans et 10 mois	97,03% taux fixe 2,97% taux monétaires	3 010 000
Eau	8 656 413	2,26%	16 ans et 2 mois	99,8% taux fixe 0,2% taux monétaires	1 759 000
La Capucière	7 049 021	3,29%	6 ans	23,6% taux fixe 76,4% taux monétaires	-
La Méditerranéenne	4 486 241	2,70%	6 ans et 8 mois	38,7% taux fixe 61,3% taux monétaires	-
Le Puech	232 045	3,89%	11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	1 612 500	0,57%	5 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	-
GIGAMED	2 028 437	0,64%	15 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget				2 624 000
Jacques Cœur	Pas de dette sur ce budget				100 005
Extension La Source	Pas de dette sur ce budget				100 005
Hameau Agricole de Montagnac	Pas de dette sur ce budget				410 000

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé (77% de l'encours) qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires subit la variation à la baisse des taux. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles sur les dernières années permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

- Budgets Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la Communauté de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts ceci afin de répercuter au minimum l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'utilisateur.

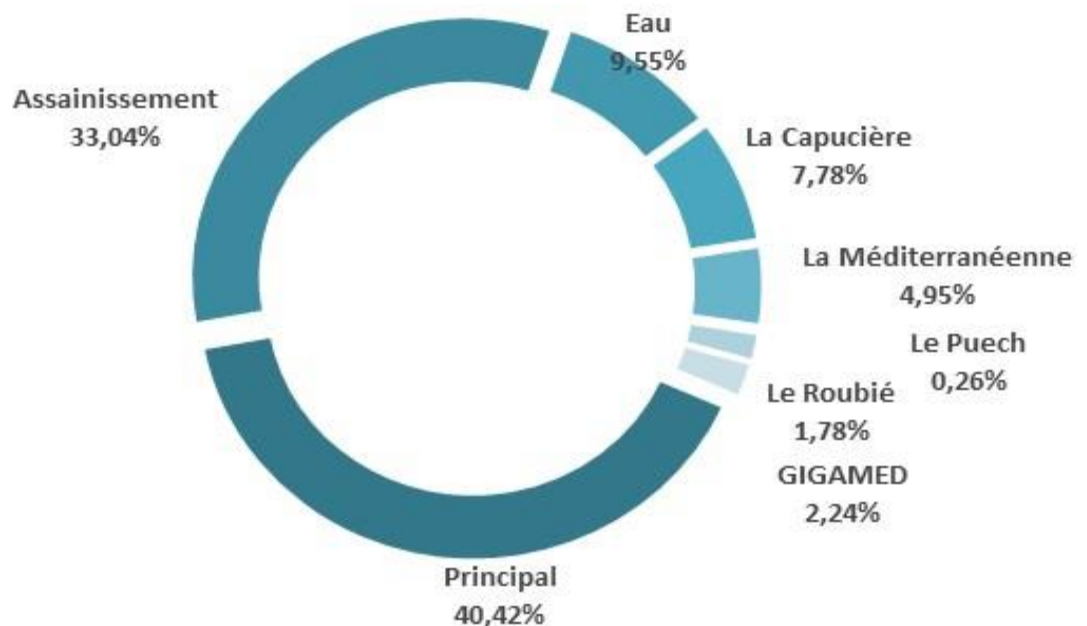
- Budgets La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains. Pour 2025, une variation à la baisse des charges financières devrait faire diminuer le coût de ces budgets.

- Budgets Le Roubié & Gigamed

Ces encours sont positionnés en totalité sur taux fixe. Les emprunts ont tous été souscrits à des taux inférieurs à 1%, sécurisant ainsi ces budgets contre la hausse des taux.

Répartition de l'encours par budget



E. PERSPECTIVES SUR L'EXERCICE 2025

Pour 2025, le PLF prévoit une inflation de +1,9%, soit légèrement en dessous des prévisions issues du programme de stabilité (+2%).

L'inflation est un indicateur crucial surveillé par les investisseurs, car il influence la politique monétaire des banques centrales, qui visent à maintenir l'inflation sous la barre des 2% par le biais de leurs politiques de taux d'intérêts.

Les perspectives des taux pour les trois prochains mois tendent donc vers une stabilité, voire une légère baisse.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 18 165 010 € en complément de l'emprunt de 4,1M€ sur le budget principal déjà signé mais non mobilisé à ce jour. La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	10 162 000 €	Taux fixe 3,21% €3M (flooré à 0%) +0,80%	15 ans	50% Taux fixe / 50% taux monétaire
Assainissement	3 010 000 €	Taux fixe 3,27%	20 ans	Tarifcation à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Eau	1 759 000 €	Taux fixe 3,27%	20 ans	Tarifcation à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Gémapi	2 624 000 €	Taux fixe 3,27%	20 ans	Taxe au contribuable (taux fixe = charges certaines)
Autres Budgets : Jacques Cœur Extension La Source Hameau Agricole	100 005 € 100 005 € 410 000 €	E3M (flooré à 0%) +0,70%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire. Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2025 en amortissement trimestriel et linéaire. Sachant que généralement, la CAHM a plutôt tendance à emprunter en fin d'exercice.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2025 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 102 086 719 €
- Taux moyen : 2,87%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 1 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 76,77%
- Répartition de la dette à taux variable : 23,23%

3. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2025, ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A. LA STRATEGIE DE LA CAHM

Les principales dispositions du PLF2025 détaillées dans la partie I de cette note ont fortement contraint l'élaboration du budget principal, et dans une moindre mesure celle du budget annexe Gemapi (baisse taux FCTVA). Il est évident que la décision de l'Etat de ne pas indexer nos recettes (fraction de TVA, DGF) rend d'autant plus complexe la couverture de nos dépenses, qui suivent quant à elles majoritairement, l'évolution de l'inflation (contrats, achats de matériaux, ...).

Malgré ce, le vote des 16 budgets de la CAHM a été maintenu avant la fin de l'année calendaire. Les projets des 16 budgets seront donc présentés sans reprise des résultats lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024, avec des ratios dégradés. Les résultats N-1 seront repris lors des budgets supplémentaires votés au cours du 1^{er} semestre et devraient nous permettre d'améliorer notre épargne.

Les évolutions mentionnées ci-dessous au niveau des chapitres, sont calculées par rapport au prévu 2024 (BP+DMs). Les recettes ont été estimées, dans l'attente des notifications de l'Etat qui devraient intervenir fin mars ou début avril 2025.

B. LE BUDGET PRINCIPAL

Comme indiqué précédemment et du fait des nombreuses mesures drastiques du PLF2025, de conséquents arbitrages ont été effectués lors de l'élaboration budgétaire. Les décisions de l'Etat de nous faire participer à la résorption du déficit public amputé de 1,12 M€ notre épargne brute et l'emprunt prévisionnel s'en trouve majoré d'autant, afin de réaliser les investissements prévus (cf. annexe – PPI 2025/2030 pour le budget principal).

Le Budget principal s'équilibre ainsi en fonctionnement à 69,40 M€.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 67,88M€ soit en baisse de 5,32% par rapport à celles prévues en 2024, et de 1,51 M€ pour les recettes d'ordres.

- Les dotations et participations : 10,69 M€

Ce chapitre est prévu en hausse de 155 071 € (+1,47%) du fait essentiellement d'une augmentation des financements et subventions prévues, notamment des projets CITEO (environnement) et l'ANRU (Politique de la ville) et de l'évolution de la compensation CET (CVAE et CFE) qui serait de + 29 523 €.

Alors que la Dotation de base augmenterait de 58 796 €, notre Dotation de Compensation diminuerait de 87 204 €. La DGF estimée, serait autour de 8,08 M€, soit en légère baisse de 28 408 €.

- Impôts et taxes (18,90 M€) et Fiscalité Locale (32,57 M€) : 51,47 M€

Les taux actuels sont les suivants : THRS =10,88% ; TFB = 2,75% ; CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%.

✓ Concernant les impôts et taxes :

• **Fraction de TVA (compensatoire de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales) :**

Les EPCI bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de produit net de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en contrepartie de la suppression de la THRP. Ainsi, alors que l'augmentation de nos produits fiscaux était auparavant due à la dynamique de nos bases, une partie importante de notre fiscalité dépend désormais de l'évolution du produit de TVA au niveau national. Pour 2025, l'Etat a décidé de ne pas redistribuer l'évolution de ce produit aux collectivités.

Il est à noter que le montant définitif de la fraction de TVA-TH 2024 (prévu 2024 : 13 784 817 €) ne sera connu qu'au cours des premiers mois de l'année 2025. Ainsi, une prévision prudente de la fraction de TVA-TH 2025 est préconisée, elle est donc prévue à son niveau de 2023 à hauteur de 13 364 047 €.

• **Fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :**

Alors que la suppression de la CVAE pour les entreprises serait décalée et échelonnée sur plusieurs années, elle est effective pour les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2023 avec également comme produit de remplacement une affectation d'une fraction de la TVA nationale. En 2023, 3 851 761 € ont été notifiés. Une prévision prudente est proposée à 3 944 276 €.

• **FPIC et Attributions de Compensation :**

La CAHM devrait toujours être bénéficiaire du FPIC pour un montant de 1 330 735 €, estimé en baisse de -31 902 €. Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à ce jour, les attributions de compensation resteraient identiques à 264 653 €.

✓ Concernant la fiscalité locale :

Pour 2025, la revalorisation des valeurs locatives, qui détermine en partie le montant de la taxe foncière, sera ajustée en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de l'INSEE. Cet indice, qui sera finalisé en novembre 2024, sert de référence annuelle pour adapter les valeurs locatives aux fluctuations de l'inflation. Après une augmentation de 7,1% en 2024 et 5% en 2024, les estimations actuelles prévoient une hausse autour de 1,9 %, en raison de la stabilisation de l'inflation sur les douze derniers mois.

Par ailleurs, la réforme des valeurs locatives et des coefficients de localisation, qui pourrait également impacter les taxes foncières en 2025, reste en cours d'élaboration. Elle permettrait d'introduire de nouveaux ajustements locaux en fonction des spécificités économiques et géographiques des territoires, bien qu'elle ne serait applicable qu'à partir de 2026 pour les locaux professionnels.

Les produits prévisionnels attendus sont les suivants :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,6 M€
- Foncier Bâti : 4,3 M€
- Foncier Non Bâti : 118 580 €

et le produit de la Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti serait de 347 639 €, au même niveau que 2024.

Les impôts des entreprises évolueraient dans une moindre mesure, avec +1,41% pour la CFE (10,76 M€), et +2% pour l'IFER, qui serait de 0,75 M€.

Le coefficient de la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, et son produit de 1,55M€ est prévu en évolution de + 15 317 €.

Il est à noter que le chapitre 731 est, comme chaque année, majoré du montant de la taxe de séjour perçue par la CAHM, et ensuite reversée à l'EPIC de l'Office du Tourisme Communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ». Elle est estimée à 5 M€ (idem en recettes).

- Produit des services, domaine, ventes diverses : 5,38 M€

Ce chapitre est en hausse de 66 186 €. Il regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'Office du Tourisme Communautaire, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport, GEMAPI, GIGAMED, et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde (ordonnancement, magasins, maintenance mécanique, direction des systèmes d'information).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 64,47 M€, soit – 5% par rapport au prévu 2024. Les dépenses d'ordres sont de 4,9 M€.

- Charges à caractère général : 13,67 M€

Ce chapitre est en baisse de 0,35% (soit -48 630 €) par rapport à 2024. Alors que certains postes de dépenses sont en augmentation, en lien avec l'inflation et les révisions de prix de nos marchés, comme les contrats de prestations et de maintenance : +193 250 €, les contrats d'assurances : +55 000 €, les locations et charges immobilières : +31 750 €, d'autres sont en baisse, grâce au nouveau groupement de commande d'électricité contracté en 2023 avec Hérault Energie : -30% sur l'électricité, -40% sur le gaz et -40% sur l'éclairage public : - 85 000 €, la gestion du parc des copieurs (redéploiement vers des dépenses d'investissement) : - 31 000 €. Mais la baisse s'analyse principalement sur la volonté de la CAHM de réduire ses charges à caractère général.

Les dépenses directes sur notre délégation du service nettoyage sont de 6,3 M€ et les charges d'exploitation du centre aquatique intercommunal « Ô Pezenas » sont de 520 000 € (maintenance : 360 000 €/énergie : 160 000 €).

380 000 € sont prévus pour le financement de l'ingénierie OPAH Renouvellement Urbain multisites et du PIG Hérault Méditerranée : différents dispositifs de rénovation des logements et façades privés, d'accompagnement des co-propriétés du centre-ville et campagne de ravalement d'Agde.

47 460 € sont inscrits pour l'étude Plan paysage, visant à valoriser les paysages de l'agglomération. L'étude de cet appel à projet est financée à 30 000 € par la DREAL, avec un solde de 15 000 € qui sera versé à son terme, en 2025.

Dans le cadre de la stratégie de valorisation patrimoniale et touristique du Canal du Midi sur la CAHM, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un port fluvio-maritime sur le Clôt de Vias est budgétée à hauteur de 50 000 euros.

78 000 € sont inscrits pour les actions menées aux chantiers d'insertion : les référents de parcours qui accompagnent les participants de façon individualisée et renforcée vers l'insertion professionnelle.

Enfin, des études PAEHM sont prévues pour 55 000 €, les projets étant :

- étude de faisabilité pour le projet de PAE sur le secteur de Pézenas : ce projet de parc d'activités économiques s'inscrit en entrée de ville de Pézenas au nord du territoire. Le site pourra accueillir des activités d'artisanat de production, de stockage et entreposage, de commerce de gros ou de petite logistique

- études Pinet Roubié pour une évolution de programme hors bâtiments d'activités et pour un parc mixte « Economie / Habitat / Equipements publics

- études économiques spécifiques à des filières d'intérêt du territoire et études de marché pour la revitalisation des commerces

- Charges de personnel : 23,65 M€

En 2024, les augmentations du SMIC et de la valeur du point d'indice de la fonction publique au cours de l'année 2023 ont impactés les charges de personnel sur un exercice complet. Pour les perspectives de 2025, les annonces gouvernementales laissent entrevoir la possibilité d'une augmentation importante des cotisations retraite des employeurs. Les cotisations à la CNRACL ont déjà augmenté d'un point en 2024. Le PLF2025 prévoit +4 points, soit une augmentation estimée à 420 000 € (54,55% justifiant l'augmentation du chapitre 012).

Ainsi, la CAHM verra, mécaniquement, augmenter ses charges salariales. De plus, il est souhaitable de continuer à effectuer les remplacements des agents en indisponibilité sur les services de proximité.

Dans le cadre de la poursuite du dialogue social avec les représentants du personnel, il est envisagé de valoriser certaines sujétions ou expertises au-delà de la classification des fonctions de notre régime indemnitaire. Cette évolution concernera un nombre limité d'agent tout en répondant à une attente forte de reconnaissance d'une implication professionnelle spécifique.

La maîtrise de l'effectif reste un élément important permettant de contenir les dépenses de personnel.

Il est à noter que le chapitre 012 doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 013 et 70.

	Prévu 2023	Prévu 2024	BP 2025
Dépenses	21 890 000 €	22 880 000 €	23 650 000 €
Recettes	4 461 000 €	4 856 766 €	5 129 850 €
Coût net	17 429 000 €	18 023 234 €	18 520 150 €

+ 2,76 %
Soit 496 916

- Atténuation de produits : 19,23 M€

Ce chapitre est prévu en recul du fait d'une prévision de taxe de séjour à 5 000 000 € (idem en recettes) au lieu de 5 200 000 € en 2024. De plus, le reversement compensatoire de fraction de TVA pour la Taxe d'habitation et pour la CVAE au titre de l'année 2024 (150 869 € en 2023) n'a pas été prévu. En effet, la notification de l'Etat n'interviendra que début 2025.

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à cette date, les Attributions de Compensation versées aux communes sont prévues inchangées (4 051 308,80 €).

Enfin, le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste identique depuis 2017, soit : 10 097 375 €.

- Autres charges de gestion courante : 6,49 M€

Ce chapitre est en diminution de 34,29% (soit 3,38 M€). Cela s'explique principalement par la prévision en 2024, et non renouvelée en 2025 de 3,4 M€ de participation au budget annexe PAEHM La Capucière et de

l'ajustement de - 134 037 € de notre contribution à la Ville d'Agde pour la délégation de gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas qui est prévue à 1 647 600 €.

Les subventions aux associations seront dans leur ensemble limitées autour de 0,81 M€ ; la participation à l'agence d'attractivité « BLUE Invest » créée en partenariat avec Sète Agglopol Méditerranée s'établira à 261 250 €, en baisse de 5%.

Depuis l'entrée de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée dans le Syndicat Mixte de l'aéroport mi-2023, notre contribution à l'aéroport Béziers Cap d'Agde a baissé et se stabilise à 960 153 €. En 2025, notre participation est prévue à l'identique.

Des participations de 1 504 374 € au budget annexe du transport et de 404 055 € au budget annexe Gigamed sont envisagées.

Enfin, sont prévus dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 45 000 €.

- Charges financières : 1,20 M€

Les intérêts de la dette augmentent de 95 400 € du fait du nouvel emprunt contracté fin 2024.

Comme l'an dernier, 15 000 € sont également prévus pour pallier au paiement des intérêts dans le cadre des lignes de trésorerie.

- Charges exceptionnelles : 15 000 € sont inscrits en prévision de régularisation sur exercice antérieur.
- Dotations aux provisions semi-budgétaires : 209 010 €

200 000 € sont prévus pour assurer à terme un équilibre des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée et 9 010 € au titre de créances douteuses pour risque de non-recouvrement.

3. Les projets envisagés en investissement

Près de **16,76 M€** de crédits nouveaux devraient être inscrits en dépenses d'équipement au Budget Primitif 2025 du Budget Principal.

Les projets d'investissement engagés dans le cadre d'une démarche pluriannuelle et Programme Pluriannuel d'Investissement 2020/2027 sont détaillés dans l'annexe : Plan Pluriannuel d'Investissement 2025/2030.

➤ PAEHM : 1 400 000 €

1,5 M€ sont prévus en particulier pour la requalification du Parc d'activités économiques de La Source à Vias et pour l'ensemble des parcs d'activités du territoire : l'entretien des voiries et la continuité des travaux de performance énergétique, visant à la modernisation des installations d'éclairage. Une subvention du fonds vert de 79 650 € a été notifiée.

➤ Soutien aux entreprises : 50 000 €

L'objectif de ce dispositif est de proposer avec l'agence d'attractivité BLUE, une offre en adéquation avec les besoins en accompagnant les acteurs économiques. Destiné aux entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur notre territoire, le but poursuivi est d'accompagner la croissance des entreprises et d'améliorer

l'attractivité du territoire vers les entreprises exogènes, stimulant ainsi, la commercialisation des parcs d'activités économiques et la création d'emplois.

Soutien aux commerces: ce dispositif intervient en complément du programme d'implantation et de revitalisation des commerces en cœur de ville d'Agde et vise à conforter les 11 premières implantations, accompagner le lancement du 2ème appel à projet (+ 10 locaux) et les commerces existants.

➤ **Très Haut Débit : 165 000€**

Dans la continuité du schéma directeur numérique de la CAHM, une enveloppe de 165 000 € est proposée.

➤ **En matière d'habitat : 4 191 000 €**

En réponse au programme d'actions du PLHI, les aides se poursuivent selon les différents dispositifs :

- sur le parc privé, amélioration de l'habitat privé (OPAH RU, le PIG, l'action façades) ; une nouvelle OPAH RU sera mise en place sur le centre ancien d'Agde en début d'année 2025 avec un volet copropriété (prévention et travaux) et une action coercitive sur certains immeubles repérés

- sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 239 000 € issue des pénalités SRU

Dans un contexte complexe et incertain d'une évolution du secteur de la construction et de la promotion immobilière, les objectifs 2025, sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement début 2025, sont de poursuivre l'aide dans le parc privé. Le financement pour la réhabilitation de 243 logements dont 20 de propriétaires bailleurs, 203 de propriétaires occupants et 20 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, le ravalement de 30 façades dans les centres anciens, ainsi que l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés.

De plus, la CAHM participera au financement majoré des façades de la Promenade d'Agde dans le cadre d'une campagne de ravalement obligatoire, qui a débuté en fin d'année 2023, afin d'accompagner l'aménagement de cet espace public sur ce quartier politique de la Ville.

Dans le parc public, il est prévu le financement de 265 logements sociaux (dont 78 PLAI, 101 PLUS et 86 PLS). En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre qui soient notamment conformes aux exigences du décret décence énergétique, il s'agit de favoriser la mixité sociale et soutenir une dynamique de requalification des centres anciens.

Il est prévu 1 060 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 3 131 000 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 4 191 000 €.

➤ **NPNRU : 945 000 €**

Dans le cadre de la convention NPNRU signée le 11 décembre 2020 entre la CAHM et l'ANRU, afin de redynamiser le centre ancien d'Agde, deux opérations nécessitent une participation de la CAHM en investissement sur l'exercice 2025 : la création de la salle Chassefières (livraison décalée en 2025) et l'aménagement de l'îlot Notre Dame.

- **La salle Chassefières : 50 000 €** de fin de travaux en 2025

Cela concerne la création de la salle pluriactivités Chassefières et une annexe de 158m2 et d'une cour de 42m2 au Centre Socio-culturel municipal. Dédiée à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être des jeunes femmes du quartier prioritaire de la ville, son ouverture est prévue en juin.

Les subventions prévues sont de 125 000 € de l'ANRU et de la Région : 40 508 €.

- **L'aménagement de l'îlot Notre Dame : 145 000 €**

Le projet se fera sur 5 années : de 2021 à 2027. Cet îlot accueillera une nouvelle offre de logement de qualité répondant aux objectifs de diversité et de mixité sociale. 21 logements de type Logement Locatif Social et 49 Accessions à prix maîtrisé seront produits.

En raison d'un surcôt financier, évalué à près de 600 000€ HT, engendré par des contraintes techniques imprévues, survenues notamment pour la création du parking souterrain, et mettant en péril le programme de l'opération tel que convenu entre les parties, l'aménageur sollicite le versement d'une participation à l'équilibre de l'opération.

La CAHM et Agde verseront à titre de participation à l'opérateur 290 000 €, à concurrence de la moitié chacune soit 145 000 euros pour la CAHM.

- **Locaux commerciaux : 750 000 €**

Afin d'encourager la dynamique commerciale au titre de la politique de la ville, des acquisitions ont été faites et le réaménagement des cellules commerciales est prévu en 2025. Dans le cadre de ce programme Action cœur de ville, un soutien financier FEDER de l'ordre de 200 000 € est inscrit.

- **Mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public : 50 000 €**

En 2025 est prévu la sécurisation de la toiture du bâtiment d'entrée du domaine du Grand Clavelet qui présente des désordres structurels, afin de préserver sa capacité d'accueil des bureaux du gestionnaire et ne pas hypothéquer l'avenir. Ces travaux d'urgence sont à réaliser pour le mettre hors d'air/hors d'eau dans les meilleurs délais. Une subvention de 20 000 € est prévue.

- **Travaux d'urgence et mesures conservatoires sur l'Abbaye Bénédictine de Saint-Thibéry : 1 110 000 €**

Suite aux études de maîtrise d'œuvre réalisées en 2023 et 2024 (diagnostic patrimonial, diagnostic sanitaire, études APS-APD et PRO), et suite à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, les travaux de confortations et de purges sont programmés sur l'abbaye de Saint Thibéry pour 2025. Ces travaux sont une première phase d'intervention visant la confortation d'urgence pour le maintien de l'édifice et l'arrêt des dégradations du bâtiment. Ils visent également à révéler les volumes originels de l'abbaye afin de supprimer les interventions parasites depuis la fin du XVIIIème siècle, le bien ayant été démembré et transformé en multiples propriétés et immeubles d'habitation suite à la Révolution française. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à hauteur de **950 000 €**.

Parallèlement, compte tenu de la sensibilité archéologique (sol et bâti) du site, il est prévu d'engager un travail de recherche et de sondages archéologiques visant à cadrer les interventions sur le bâti et orienter le cas échéant les travaux. Ce travail permettra également de progressivement se libérer de la contrainte archéologique en vue d'une réhabilitation ultérieure du bâtiment.

En 2025, ces premières investigations archéologiques ont été budgétées à hauteur de **10 000 €**.

Subventions inscrites : 247 584,26 €

Participation commune de Saint Thibéry sur l'étude d'opportunité : 20 800 €

- **Réhabilitation de l'Hôtel Riquet : 450 000 €**

En parallèle des projets que la CAHM mène dans le cadre du projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde, elle projette la réhabilitation de l'hôtel Riquet situé sur le quartier de la Méditerranéenne, le long du

Canal du Midi. Le bien est particulièrement dégradé. Situé dans le domaine public fluvial de l'Etat, la CAHM a signé courant 2024 une convention avec VNF lui permettant de projeter en 2025 une mission de maîtrise d'œuvre et une première phase de travaux de réhabilitation, pour partie d'urgence, pour un montant prévisionnel de **450 000 €**.

➤ **Centre Aquatique intercommunal d'Agde : 510 000 €**

Il est prévu en 2025, la fin des travaux d'aménagement de la pataugeoire, une nouvelle lagune de jeu à l'espace enfants ainsi que les travaux de mise aux normes de la zone technique en sous-sol.

➤ **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 3 048 000 €**

La poursuite des études de maîtrise d'œuvre en phase PRO courant 2024 a permis la délivrance des autorisations d'urbanisme pour le projet de PEM (permis d'aménager et permis de construire). La réalisation de la première tranche travaux est prévue pour l'année 2025. Elle concerne la réalisation du parking de 400 places situés à l'ouest du projet, pour un montant prévisionnel de **2 200 000 €**.

Parallèlement à ces travaux d'aménagement du parking, SNCF Réseau et SNCF Immobilier doivent effectuer certains travaux nécessaires à la réalisation du PEM. La CAHM sera appelée à ce titre aux financements de ces travaux à hauteur **144 900 €** (72 900 € CFI avec SNCF Immobilier et 72 000 € CFI avec SNCF Réseau).

L'année 2025 est également la première année de réalisation des travaux de l'AD'AP de la gare d'Agde, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gare et Connexions, pour lesquels la CAHM participe à hauteur de **703 100 €**.

Subventions inscrites : 1 256 594 €. Au regard des différentes conventions financières concernant les études opérationnelles, les partenaires financiers seront l'Etat, la Région, le Département et la Ville d'Agde.

➤ **Structuration d'équipements portuaires qualitatifs sur le Canal du Midi : 395 000 €**

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde, suite à la remise de l'AVP début 2023, VNF a fait réaliser une expertise pour optimiser les solutions retenues sur le projet et étudier les pistes d'économie possibles. Suite à ce travail et à une reprise partielle du chiffrage de l'AVP transmis par la maîtrise d'œuvre, il est prévu d'engager la phase PRO à compter de fin 2024 et courant 2025 jusqu'au terme de la tranche ferme, toujours en amont des travaux à ce jour non programmés. La phase PRO et la préparation du marché travaux se poursuivra en 2025 pour un montant prévisionnel de **45 000 €**. A la réception de la phase PRO au premier semestre 2024, une recette de 60 000 € de notre co-maitrise d'ouvrage VNF, sera sollicitée tel que prévue par la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour le projet de halte fluviale à Portiragnes, il a été convenu fin 2024 de reprendre les études arrêtées au stade AVP et de récupérer la maîtrise d'ouvrage des travaux préalables à la création de la halte, sur la route départementale. Il est donc prévu en 2024 de terminer la phase étude du projet, y compris la partie sur la route départementale, et de démarrer la phase travaux, pour un montant prévisionnel de **350 000 €**

➤ **Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables : 765 000 €**

Dans la continuité de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur des mobilités douces, 700 000 € sont affectés pour la phase 2 des travaux d'aménagement et 50 000 € d'acquisition sont inscrits.

En accompagnement des travaux de la piste cyclable « La Méridienne » entre Agde et Pézenas, **15 000 €** sont budgétés pour la réalisation d'équipements à la mobilité cyclable (abris vélos), pour partie financés 3 750 € (30%), dans le cadre du Programme Alvéole Plus.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal**

250 000 € de crédits sont inscrits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux.

Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel, la CAHM poursuit sa politique de remplacement des véhicules réformés, des balayeuses (modèle de 2013 et 2018) et d'équipements pour les services opérationnels. Ainsi, **1 261 300 €** d'investissements sont inscrits.

309 800 € seront prévus sur l'opération 801 « Systèmes d'information » afin de maintenir en condition opérationnelle le parc informatique, de répondre aux besoins matériels et logiciels de ses services et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la sécurisation de ses systèmes d'information.

324 000 € sont prévus à l'opération 2102 « aire d'accueil gens du voyage » pour les travaux d'aménagement du parking (phase 3). Le solde attendu des subventions est de 28 074.71 € pour 2025 (sur 108 000 € notifié).

Enfin, **130 000 €** sont réservés à la revalorisation d'espaces verts dans les communes, et **80 000 €** à l'opération 1003 « Métiers d'Art » pour des travaux et acquisitions.

➤ **Contribution à la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan : 145 000 €**

Pour 2025, le montant à verser pour la CAHM est de **145 000 €** pour la CFI Etudes et la nouvelle convention au titre des études et acquisitions foncières préalables aux travaux de la phase 1.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 545 500 €**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit, comme chaque année, en allouant une enveloppe de 500 000 € visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.

Enfin, une enveloppe de 25 500 € est consacrée à la restauration du petit patrimoine des communes, non protégé, ainsi qu'une enveloppe de 20 000 € pour leur patrimoine mobilier classé.

➤ **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) à Pézenas : 100 000 €**

Projet initié par la Ville de Pézenas, la CAHM prévoit de reprendre le pilotage du PEM de Pézenas au titre de sa compétence mobilités. En 2025, sont budgétés 100 000 € afin de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre sur le projet. Le PEM de Pézenas est un pôle de mobilité central et structurant sur le nord du territoire et fera écho au PEM d'Agde sur le Sud.

Au BP2025, les dépenses d'équipement du budget principal sont estimées à 16,76 M€ et devraient être financées avec les ressources propres, le FCTVA (1,08 M€), des subventions, ainsi qu'avec un emprunt prévisionnel de 10,16M€.

Rappelons ici, que l'article 30 du PLF 2025, prévoit une baisse du taux de FCTVA* de 16,40% à 14,850% soit une baisse de recette de 112 000 €. De plus, les autres dispositions du PLF impactant la section de fonctionnement (dotation, inflation...) ont pour conséquence un recours à l'emprunt plus conséquent de + 1,23 M€ .

** « à la date de la rédaction du ROB, cette mesure est rejetée par les députés, mais va être à l'étude par les sénateurs. Par prudence, la CAHM a intégré cette mesure dans le projet de BP2025 car c'est le texte original du PLF qui va être étudié »*

Au montage budgétaire, la CAHM ne dispose pas de capacité d'autofinancement pour financer ses projets qui le sont uniquement par l'emprunt, les subventions et le FCTVA. En outre, des projets d'investissement inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement ont dû être décalés (exemple : construction du siège de l'aglo).

Nos recettes propres sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2025, mais notre épargne se trouve fortement dégradée notamment du fait des mesures du PLF2025.

D'ores et déjà, ci-dessous, il est proposé un ajustement pour deux projets d'investissement gérés en autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP), depuis l'exercice 2024 (délibération 004324 du 18/12/2023), sans modification du montant total de l'AP :

Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables (opération 2306) : 765 000 €

Date	Acte	Montant Total TTC	Crédits de paiement		
			2 024*	2 025	Exercice au-delà
18/12/2023	Délib.004324	2 530 000.00 €	200 000.00 €	765 000.00 €	1 565 000.00 €

CP2024 = BP2024 : 730 000 € - BS 2024 : - 530 000 € = 200 000 €

Systemes d'information (opération 801) : 309 800 €

Date	Acte	Montant Total TTC	Crédits de paiement		
			2 024	2 025*	Exercice au-delà
18/12/2023	Délib.004324	1 478 250.00 €	278 250.00 €	309 800.00 €	890 200.00 €

CP2025 : 300 000 € (délibération 004324 du 18/12/2023)

C. LES BUDGETS ANNEXES

1. PAEHM en budgets annexes

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat étroit avec l'agence d'attractivité économique BLUE veille à proposer une offre de foncier économique qualitative qui contribue au dynamisme économique du territoire communautaire et à un écosystème favorable au développement de l'activité économique, à la création d'emplois ainsi qu'à renforcer son attractivité vis-à-vis de ses principales filières économiques (existantes et émergentes). Face aux nouveaux défis d'optimisation de la consommation foncière (Zéro Artificialisation Nette dit « ZAN »), de la prise en compte des enjeux d'économie circulaire et de développement durable et de nouveaux services / équipements aux entrepreneurs, ces sites clés d'accueil de l'écosystème économique sont à appréhender en concordance avec l'évolution du besoins des acteurs économiques.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

Situé en continuité nord du centre-ville et en bordure de l'autoroute A9, ce parc d'activités économiques « Le ROUBIÉ » contribuera à l'évolution et la pérennisation d'entreprises endogènes à Pinet en maintenant l'activité économique sur la commune sur un site plus approprié et à accueillir des entreprises exogènes complémentaires à Pinet. Il propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, des lots viabilisés pour aménager des bâtiments d'activités. 45 000 € sont inscrits en 2025, dont 25 000 € d'études complémentaires programmées dans le cadre d'une évolution du programme de ce parc.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 10 Ha au sud de la commune de Montagnac en vitrine de la déviation de la Route Départementale 613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau.

Ce site pourra accueillir des activités productives, d'artisanat, de stockage / commerce de gros ou de logistique et de services avec une progressivité dans la taille des lots. Il répond à une logique « structurante » de soutien à l'économie résidentielle pour les entreprises locales (pas d'offres à moins de 10 km) comme à une logique « rayonnante » d'inscription au sein d'un environnement économique élargi à la région a minima, pour des PME/PMI exogènes.

Le portage de ce projet étant en cours de définition, une enveloppe de 100.000 € de frais d'études est inscrite au budget annexe pour l'année 2025.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activités économiques est situé en entrée de la commune de Portiragnes et bénéficie d'une très bonne accessibilité à proximité de l'A75 et de la route départementale 612. Ce pôle économique, composé de 34 lots sur plus de 8 Ha est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une trentaine d'entreprises dans les secteurs du commerce, artisanat, automobile, construction et service.

55 000 € inscrits en 2025 dont 40 000 € en prévision de l'aménagement de stationnement de toute la zone.

Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2025.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Ce parc d'activités économiques est situé en continuité de l'urbanisation au nord de la commune de Florensac et sur une surface de 4.2 Ha est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2025. 35 000 € sont prévus en dépenses.

Budget Annexe PAEHM La Capucière / Héliopôle à Bessan

Idéalement situé en entrée du territoire, de la ville de Bessan, et au croisement de l'autoroute A9 de la RD13, ce poumon de développement territorial permet aux entreprises de différents secteurs d'activités de bénéficier de conditions d'implantation à haute valeur ajoutée en adéquation avec leur besoin au sein d'un aménagement paysager et architectural qualitatif. Il constitue un véritable levier entrepreneurial et d'attractivité et s'impose comme la vitrine économique du territoire.

310 000 € sont inscrits en 2025, dont essentiellement 270 000 € de travaux de branchements électriques et 30.000 € d'acquisitions. La commercialisation des lots a débutée en 2019 et ce sont plus de 25 entreprises de différentes filières qui ont déjà fait le choix de s'implanter sur ce parc pour contribuer à la création de plus de 500 emplois. Notamment le projet d'ensemble commercial de 4.5 hectares porté par la SNC Bessan Développement / Groupe Intermarché dont les travaux d'aménagement ont démarré en septembre 2023 pour une livraison courant 2025.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

Ce projet de parc d'activités économiques est situé en continuité ouest du parc d'activités existant « La Source » en bordure de la RD 612 sur la commune de Vias. Ce nouveau pôle économique permettra de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire. Le périmètre d'étude est d'environ 15 Ha. Afin d'identifier les enjeux présents sur le site d'étude notamment sur le volet environnemental, adapter le périmètre en conséquence et définir le programme d'aménagement, une enveloppe de 100 000 € d'études est inscrite pour l'année 2025 sur le budget annexe suite aux résultats de l'étude faune flore finalisée début 2024.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit avec en 2025 l'obtention prévisionnelle des autorisations administratives. Pour rappel, la concession d'aménagement a été attribuée le 15 février 2021 à GGL Groupe – GGL Aménagement - PROMEO. 30 000 € de travaux sont inscrits au budget primitif 2025.

Budget Annexe Hameau Agricole de Montagnac :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions agricoles et d'aide au maintien et au développement de l'agriculture sur son territoire, la CAHM a déclaré d'intérêt communautaire la création d'un Hameau agricole, nommé « HAMEAU AGRICOLE DE MONTAGNAC », sur la commune Montagnac, au sud, à proximité de la cave coopérative et de la zone d'activité économique le « Pavillon », par délibération N°2644 en date du 09 juillet 2018.

Pour répondre à des contraintes techniques, avec un accès facilité et à proximité des réseaux, le projet initial a été déplacé au nord de Montagnac au lieu-dit « la Mounède » et approuvé par délibération n°4483 en date du 24 juin 2024.

Ainsi, un nouveau budget annexe, assujetti à la TVA, a été créé par délibération n°4546 le 23 septembre 2024. Une enveloppe budgétaire de 160 000 € a été prévue pour la réalisation de travaux pour l'exercice 2025.

2. Budget Annexe EAU

La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre à 10,33M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7,10M€, en baisse de 4,84% par rapport à 2024 et les dépenses d'ordres sont de 3,23M€.

Les charges à caractère général sont de 3,44M€ et les dépenses de personnel de 1,17M€.

La CAHM a achevé l'élaboration des documents stratégiques des nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Ainsi, un programme intercommunal, hiérarchisé et chiffré des travaux est dressé. Il retrace la politique de l'eau des prochaines années pour faire face aux défis de demain et concilier l'aménagement du territoire et le changement climatique, l'objectif premier étant de maintenir l'exploitation du service public de l'eau potable sur toutes les communes.

Dans ce cadre, des études de maîtrise d'œuvre ont été initiées pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de Castelnau de Guers et la réhabilitation du réservoir qui dessert les communes de Florensac et Pomérols. Ces opérations se dérouleront sur plusieurs exercices comptables.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs et la commune de Castelnau de Guers, qui a fait l'objet de casses successives, fera l'objet de travaux de réhabilitation en priorité.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, à l'issue des travaux d'équipement du forage de la Barquette sur la commune de Bessan, la maîtrise d'œuvre a été lancée pour

supprimer le puits, créer et équiper le second forage. Les études et travaux sur les communes de Nézignan l'Evêque et Bessan vont se poursuivre dans le courant de l'année 2025 pour mettre en compatibilité les prescriptions de la DUP et les ouvrages sur le terrain.

Le renouvellement des vannes, la sectorisation, la supervision du système eau potable et le déploiement de la télérelève seront poursuivis en 2025 avec une priorité pour les communes en régie.

Avec l'acceptation du permis de construire, les travaux relatifs à la construction du bâtiment qui accueillera sur la commune de Bessan la Direction Eau/Assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie et Pluvial vont se poursuivre en 2025 et 500 000 € sont inscrits en 2025 au budget Eau (+500 000 € au budget Assainissement)

La poursuite des travaux pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmée pour ce nouvel exercice avec la validation définitive du foncier notamment sur la commune de Portiragnes. Cette opération, phasée en trois exercices financiers projette un raccordement prévisionnel au plus tard en 2026 et ainsi une économie à terme sur la ressource Astien.

Des travaux de renouvellement de réseaux et/ou branchements sont programmés sur les communes de Nézignan l'Evêque (centre-ville), Pézenas (Bd de Verdun pour partie), Agde (secteur la Flânerie et dans les rues en frange urbaine pour reprendre les branchements au regard du programme voirie), Pomérols (Av de la Méditerranée), Portiragnes (poursuite des études sur le secteur de Bel Air dans la continuité des aménagements de la rue des bassins) ...

25 000 € sont inscrits pour le renouvellement du matériel.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2025 seront réactualisés en fonction du coût de la vie.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient s'élever à 4,48 M€ et être financées en partie par 1,76 M€ d'emprunt.

3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Le fonctionnement de ce budget s'équilibre à 8,98M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,26M€, en augmentation de 1,35% par rapport à 2024, et les dépenses d'ordres sont de 4,71M€.

Les charges à caractère général sont de 2,27M€ et les dépenses de personnel de 0,92M€.

L'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages est achevé et le programme intercommunal est hiérarchisé et chiffré des travaux à effectuer. Il retrace la politique de l'assainissement des prochaines années pour faire face aux défis de demain pour concilier l'aménagement du territoire et la préservation des milieux, l'objectif premier étant de maintenir l'exploitation du service public de l'assainissement sur toutes les communes.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système et ainsi préserver l'environnement, le programme se poursuit : réhabilitation de réseaux, des postes de refoulement, des stations d'épuration, réhabilitation et extension des stations d'épuration de Pézenas et Montagnac ainsi que sur le poste de refoulement entrée de station d'épuration d'Agde avec sa filière boues.

Les réseaux et/ou branchements d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Pézenas, Nizas, Vias, Pomérols, Bessan, Lézignan la Cèbe, Saint Thibéry et Montagnac.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le réseau du boulevard de Verdun sur la commune de Pézenas sera réhabilité en évitant les interruptions de circulation non programmées. Il en sera de même sur l'allée de la Flânerie et la fin de l'avenue de Saint Vincent où les projets seront validés.

Avec l'acceptation du permis de construire, les travaux relatifs à la construction du bâtiment qui accueillera sur la commune de Bessan la Direction Eau, Assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie et Pluvial vont se poursuivre en 2025 et 500 000 € sont inscrits en 2025 au budget Assainissement (+500 000 € au budget Eau).

118 000 € sont prévus pour l'acquisition de terrains, en lien avec les stations d'épuration de Castelnau de Guers et Montagnac, à des particuliers et 59 800 € sont inscrits pour le renouvellement du matériel.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2025 seront réactualisés en fonction du coût de la vie.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements devraient s'élever à 4,55 M€ et être en partie financées par un emprunt de 3,01 M€.

4. Budget Annexe GEMAPI

Le fonctionnement du Budget Annexe « Gemapi » s'équilibre à 2,09M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1,62M€, en baisse de 1,93% par rapport à 2024, et les dépenses d'ordres sont de 0,46M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont d'environ 705 000 € et les dépenses de personnel de 691 500 €.

Les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau confiées à des entreprises du fait de l'ampleur des prestations se poursuivent en 2025 (fleuve Hérault, bassins-versants de la Peyne, de la Boyne et des petits affluents de l'Hérault). Ainsi l'ensemble des linéaires de cours d'eau seront couverts par un plan de gestion validé et réalisé.

En investissement, 4,42 M € sont inscrits afin de poursuivre les opérations engagées. Notamment, 345 000 € sont prévus afin de réaliser des travaux de restauration morphologique et de reconquête de la biodiversité sur l'Ensigaud (création d'un piège à embâcles en amont de la zone urbaine de Montagnac), des travaux de restauration de sites particuliers sur la Boyne et la Thongue.

➤ Protection du littoral : 1,54 €

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde, la conception et l'implantation des modules seront réalisés, ainsi que le ré-ensablement de la plage. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, au regard des résultats des suivis et de la validation de financeurs, la pose de lignes supplémentaires de filets de l'atténuateur des houles sur Vias Ouest sera mise en œuvre. L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion devra permettre l'obtention des autorisations. 334 080 € de subventions sont inscrites.

➤ **Systemes d'endiguement :**

Les études pré-opérationnelles, inventaires et relevés se poursuivent afin d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux de confortement ou de création des systèmes d'endiguement (pour un montant de **1,22M€**) et de renaturation de la Peyne (pour un montant de **345 130€**).

734 000 € pour les travaux de restauration et d'amélioration de la station d'exhaure de la digue de Cazouls.

En fonctionnement, **717 300€** sont prévus pour la gestion des systèmes d'endiguements de protection contre les inondations et stations d'exhaure et les travaux d'entretien.

➤ **45 000 €** pour la fin des travaux de restauration de **l'épanchoir n°9** situé à Vias (débutés en 2024).

➤ **Acquisition de matériel technique : 161 450 €**

Deux acquisitions sont prévues : une remorque forestière équipée d'une grue, spécifique pour l'évacuation des embâcles et un engin multifonction porte-outils pour divers usages.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements devraient en partie être financées cette année par un emprunt estimé à 2,62 M€.

5. Budget Annexe TRANSPORT

Le fonctionnement du Budget Annexe « Transport » s'équilibre à 4,59M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,57M€, en augmentation de 10,55% par rapport à 2024, et les dépenses d'ordres sont de 17 500 €.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 4,46 M€ et les dépenses de personnel de 103 000 €.

➤ **Délégation de Service Public de Transport (DSP) : 4,45 M€**

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public de Transport, de nouvelles dispositions sont envisagées avec une amélioration de l'offre de transport sur la CAHM. Il est donc envisagé une augmentation du coût global de la DSP de +500 000 € par rapport à 2024, soit un montant de 4,45 M€ pour 2025.

L'adhésion à ATMO Occitanie est de 10 635.24 €.

Les dépenses de personnel de ce budget sont évaluées à 103 000 €.

Il est estimé en recettes 2,90 M€ de versement mobilité sur l'année 2025.

6. Budget Annexe GIGAMED

Le fonctionnement de ce budget s'équilibre à 0,60M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 0,46M€, en hausse de 4,99% par rapport à 2024 et les dépenses d'ordres sont de 146 800€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 326 620€ et les dépenses de personnel de 115 000€.

Au chapitre 011, les 326 620 € regroupent majoritairement les charges énergie/eau et des contrats de prestations de services. Les budgets* « communication » et « réceptions » sont respectivement de 10 000 € et 7 500 €. Ainsi, l'offre d'accompagnement de Gigamed est composée :

- Des prestations de services des consultants experts dans le cadre des programmes : 180 000 €
 - o D'incubation : 30 000 €. Promotion de 6 startups accompagnées jusqu'aux 1^{ères} ventes. Financé à hauteur de 12 000 € par la Région.
 - o D'accélération : 120 000 €. Coaching de 6 startups à fort potentiel. Déclenchées si financées en totalité
- De l'action collective APUI : 20 000 €. Accompagnement de l'innovation dans les économies d'eau pour les campings financée en totalité par Atout France (Convention nouée en 2024)
- Des prestations de communication*
- Des réceptions*, dont 5 000 € pour des déjeuners Gigamed/ateliers avec les entreprises du territoire

Les loyers et réservations de salles générés sur les deux sites Gigamed et Gigamed Explore sont évalués à 55 000€ pour 2025.

7. Budget Annexe ORDURES MENAGERES

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et est entièrement reversée au SICTOM Pézenas-Agde. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il sera reconduit pour l'année 2025 à 15,44%.

Comme la taxe foncière, les valeurs locatives servant de base de calcul à la TEOM, devraient suivre l'indice des prix à la consommation. Une revalorisation prudente de l'ordre de 1,9% a été prévue sur ce budget.
